



## Conseil économique et social

Distr. générale  
7 octobre 2016  
Français  
Original : anglais

---

### Session de 2016

24 juillet 2015-27 juillet 2016

Débat de haut niveau

### Compte rendu analytique de la 41<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 21 juillet 2016, à 15 heures

*Président* : M. Palma Cema (Vice-Président) ..... (Honduras)

## Sommaire

Point 5 de l'ordre du jour : Débat de haut niveau (*suite*)

c) Forum pour la coopération en matière de développement (*suite*)

*Table ronde 1 « Aider les pays à réaliser pleinement les ambitions du Programme 2030 sans faire de laissés-pour-compte »*

*Table ronde 2 « Resserrer la coopération en matière de développement en vue de contribuer aux différents aspects du Programme 2030 »*

*Table ronde 3 « Promotion de l'apprentissage mutuel entre partenaires du Sud et rôle de la coopération Sud-Sud en faveur du développement durable »*

---


Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

16-12662X (F)



Merci de recycler 



*En l'absence de M. Oh Joon (République de Corée), M. Palma Cerna (Honduras), Vice-Président, assure la présidence.*

*La séance est ouverte à 15 h 15.*

**Point 5 de l'ordre du jour : Débat de haut niveau**  
(suite)

**c) Forum pour la coopération en matière de développement** (suite) (E/2016/65)

*Table ronde 1 « Aider les pays à réaliser pleinement les ambitions du Programme 2030 sans faire de laissés-pour-compte »*

1. **M. Minah** (Sierra Leone), intervenant au nom de l'orateur principal, M. Conteh, Ministre d'État chargé des finances et du développement économique de la Sierra Leone, déclare que la première année de mise en œuvre des objectifs de développement durable sera cruciale pour mettre fin à la pauvreté dans le monde et accroître la prospérité pour tous. Si elle est suivie, la nouvelle politique visant à aider avant tout ceux qui accusent le plus grand retard conduira à des résultats sans précédent. Les méthodes d'exécution du Programme devraient être repensées aux niveaux national, régional et mondial afin d'accomplir des progrès. De nouveaux outils de coopération seront également nécessaires pour atteindre les résultats escomptés. Ces outils devraient être fondés sur des données probantes et régis par des principes bien définis d'engagement en matière de développement.

2. Un financement supplémentaire est nécessaire pour aider les pays les moins avancés et fragiles comme la Sierra Leone à mettre en place des systèmes nationaux résilients capables de résister à divers chocs internes et externes et de réaliser une transformation structurelle globale. En outre, une plus grande attention devrait être accordée au renforcement des institutions nationales pour assurer un financement durable. Un ciblage adéquat des ressources accompagné des mécanismes de suivi les plus perfectionnés aura des incidences sur tous les aspects de la coopération au service du développement, notamment les flux de ressources du Nord au Sud, du Sud au Sud et au sein des systèmes nationaux de distribution.

3. Des instruments de financement mixtes doivent être mis à profit dans le cadre d'un effort pour encourager des financements novateurs. Il ne s'agit pas forcément d'une injection de nouveaux capitaux dans

des économies limitées, mais plutôt d'une infrastructure permettant à des flux de capitaux d'atteindre les zones qui en ont grandement besoin. Ces fondements structurels demeurent sous-développés dans de nombreux pays les moins avancés comme la Sierra Leone.

4. D'importantes améliorations seront nécessaires pour accueillir l'injection de nouveaux capitaux. La technologie permettant les transferts d'argent par téléphonie mobile s'est imposée comme un outil essentiel pour les échanges socioéconomiques entre les zones rurales et les centres urbains à travers le monde en développement. Toutefois, le réseau national de télécommunications, actuellement très limité dans certains pays, doit être élargi pour en faire partager les bienfaits à des millions d'habitants des zones rurales. Les réseaux de télécommunications sont d'une importance cruciale, non seulement pour les transactions financières, mais aussi pour les actions sociales, comme la diffusion en temps réel de l'information dans le domaine de la santé, ainsi que pour faciliter l'utilisation d'autres produits et services en matière de développement.

5. Le renforcement des institutions et des droits de propriété dans les pays les moins avancés est essentiel à la mobilisation du financement provenant du secteur privé. Les activités de renforcement des capacités et de mobilisation des recettes locales devraient permettre de renforcer les programmes de financement public.

6. Afin d'assurer un financement accru du développement national dans les pays les moins avancés, il faut endiguer les flux financiers illicites. Selon de nombreux commentateurs économiques, l'Afrique pourrait recevoir la majeure partie du financement dont elle a besoin, si les flux financiers illicites dans la région, y compris certaines activités commerciales, le trafic des stupéfiants, le financement du terrorisme et la corruption, étaient effectivement endigués. Selon les estimations actuelles, environ 50 milliards de dollars sont perdus en raison des flux financiers illicites en Afrique.

7. D'autres domaines dans lesquels une coopération étroite et une meilleure exécution au niveau local sont nécessaires comprennent notamment le renforcement des capacités pour l'élaboration de projets bancables dans les pays les moins avancés, le soutien de la valorisation des produits des États faibles, la promotion du développement du secteur privé et du

commerce et, enfin, le soutien aux technologies et aux partenariats novateurs dans les pays les moins avancés et dans le monde entier.

8. Une attention particulière devrait être accordée aux questions relatives aux partenariats dans le domaine des changements climatiques, à l'adaptation aux catastrophes et leur atténuation, aux mécanismes de surveillance des maladies et des catastrophes nationales, aux initiatives sous-régionales de gouvernance, à la gestion des catastrophes, ainsi qu'à d'autres questions suscitant de l'inquiétude aux niveaux transfrontalier et mondial.

9. Dans le cadre du Forum politique de haut niveau sur le développement durable, il a été souvent fait référence au rôle des systèmes de données efficaces comme élément important de l'engagement à ne pas faire de laissés-pour-compte. Ces systèmes, qui sont peu développés dans la plupart des pays les moins avancés, sont la condition préalable à toute réalisation significative du programme mondial dans ces économies.

10. La communauté internationale doit rester attachée aux principes régissant les activités de développement dans les États fragiles. La Sierra Leone, en tant que présidente actuelle du Groupe G7+ des États fragiles, signataire du New Deal pour l'engagement international dans les États fragiles et coprésidente du Dialogue international sur la consolidation de la paix et le renforcement de l'État, a une responsabilité mondiale à cet égard.

11. La communauté mondiale devrait réaffirmer son attachement à la promotion de l'utilisation des systèmes nationaux et des cadres de responsabilité mutuelle pour fournir une assistance extérieure à l'appui de la mise en œuvre des objectifs de développement durable dans des contextes fragiles. Elle devrait également renouveler son appui à la Déclaration de Stockholm intitulée « Surmonter la fragilité et consolider la paix dans un monde en mutation ». Cette Déclaration est essentielle à la mise en œuvre du New Deal comme un moyen d'assurer la réalisation effective des objectifs dans tous les environnements fragiles et touchés par un conflit. Les discussions en cours sur le rôle de la coopération au service du développement dans la mise en œuvre des objectifs devraient générer de nouvelles contributions et soutenir la mise en œuvre nationale.

12. **M. Miranda Flamenco** (Vice-Ministre de la coopération au service du développement, El Salvador), expert, dit qu'une formation sur les objectifs de développement durable a été offerte aux dirigeants de la société civile, aux autorités locales et aux dirigeants nationaux des branches exécutive et législative du Gouvernement. Un programme national de développement durable est en cours d'élaboration. Cette initiative implique une analyse du plan de développement national afin de déterminer les synergies et les similitudes et de structurer une approche des objectifs qui permettrait aux Salvadoriens de s'en approprier la mise en œuvre. La dernière étape consistera à mettre en place un conseil national incluant les dirigeants du milieu universitaire, de la société civile, du pouvoir judiciaire, ainsi que le Gouvernement et le secteur privé, afin d'assurer le suivi de la mise en œuvre des objectifs.

13. Il importe d'établir une cohérence entre les plans internationaux et gouvernementaux et d'effectuer une analyse claire du système statistique d'El Salvador pour déterminer les conditions de vie de la population au début du processus et la position du pays par rapport à chaque objectif pour envisager les moyens nécessaires à leur réalisation sur une période de 15 ans. Toute nouvelle coopération sera axée sur les objectifs, et en particulier sur la promotion des changements structurels pour les rendre plus durables.

14. Les institutions nécessaires sont en place. La continuité sera toutefois nécessaire, de même que la participation des citoyens à la création d'un plan national. Ce dernier est la seule garantie de pérennité, quel que soit le gouvernement en place. Le contact avec tous les secteurs de la société sera le moyen le plus efficace de réaliser les objectifs d'une manière durable. Le Gouvernement a fait appel à la population marginalisée, de manière à ne pas faire de laissés-pour-compte, et a tenu quelque 4 500 consultations avec les dirigeants du secteur public.

15. **M. Sundaram** (Économiste et ancien Sous-Secrétaire général chargé du développement économique, Organisation des Nations Unies), modérateur, rappelle que la nécessité de venir en aide d'abord aux plus défavorisés est un défi majeur pour tous les acteurs concernés.

16. **M. Van de Vreken** (Chef d'état-major adjoint du Bureau du Vice-Premier Ministre et Ministre de la coopération au développement, de l'agenda numérique,

des télécommunications et de la poste, Belgique), expert, déclare que l'aide publique au développement (APD), seul outil qui met l'accent sur l'élimination de la pauvreté, possède un avantage comparatif par rapport à d'autres moyens de mise en œuvre. L'APD doit donc être utilisée de manière bien ciblée et efficace.

17. L'utilisation de l'APD doit être repensée et alignée sur les tendances internationales et le nouveau paradigme. Les pays dépendant de l'aide étant moins nombreux qu'auparavant, l'APD n'est plus le principal moteur du développement, sauf dans les pays les moins avancés. Elle doit être davantage utilisée comme « mise de fonds initiale » de financements novateurs, ainsi que pour soutenir la mobilisation des ressources nationales. Bien que cette mobilisation, dans de nombreux pays en développement, demeure insuffisante pour éliminer la pauvreté d'ici à 2030, moins de 0,1 % de l'APD y est actuellement alloué. Des efforts supplémentaires s'imposent donc. L'APD devrait être utilisée dans les pays les moins avancés, où les choix sont peu nombreux.

18. Selon l'Organisation internationale du Travail, pour éliminer la pauvreté d'ici à 2030, il sera nécessaire que les pays autres que les pays les moins avancés s'engagent à verser 0,3 % de leur produit intérieur brut sur une base annuelle aux pays les moins avancés, ceux-ci s'engageant eux-mêmes à verser plusieurs fois ledit montant. Sinon, en 2030, les principales poches de pauvreté seront situées dans les pays les moins avancés.

19. Un autre enseignement tiré de l'expérience est qu'il ne faut pas négliger l'importance des ressources. Comme cela est clairement indiqué dans le Programme d'action d'Addis-Abeba de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, la mobilisation des ressources nationales, l'amélioration de la fiscalité, les envois de fonds, les investissements étrangers directs, le commerce et le développement du secteur privé font tous partie de l'équation.

20. Les règles permettant aux donateurs d'être exemptés d'impôts devraient être modifiées afin de renforcer les systèmes fiscaux des pays partenaires. On devrait également mettre davantage l'accent sur le développement du secteur privé dans les pays partenaires, en particulier pour les petites et moyennes entreprises, qui sont souvent considérées comme un

secteur à risque trop élevé pour obtenir des fonds auprès des banques locales.

21. La mise en place de mécanismes de financement novateurs est également importante. Récemment, le Gouvernement belge, conjointement avec le Comité international de la Croix-Rouge, a émis des obligations à impact humanitaire, faisant intervenir un investisseur social et un bailleur de fonds. Tous deux sont convenus avec un organisme d'exécution de fixer un objectif particulier d'ici cinq ans, suivi d'un paiement sur la base du résultat obtenu.

22. Une approche fondée sur les droits est également essentielle. La croissance économique durable et inclusive et l'objectif 16 sont des facteurs tout aussi importants que la démocratie. L'édification de sociétés pacifiques est une condition préalable au développement. En effet, dans son rapport intitulé « *Dans une liberté plus grande* », Kofi Annan a déclaré : « Il n'y a pas de développement sans sécurité, il n'y a pas de sécurité sans développement, et il ne peut y avoir ni sécurité, ni développement si les droits de l'homme ne sont pas respectés. »

23. Enfin, la numérisation au service du développement joue un rôle central dans les politiques de la Belgique.

24. **M. Sundaram** (Économiste et ancien Sous-Secrétaire général chargé du développement économique, Organisation des Nations Unies) déclare que la nécessité de promouvoir une coopération internationale accrue en matière de fiscalité a constitué un enjeu majeur des 10 dernières années. Il est nécessaire que l'ONU s'acquitte des obligations découlant de son mandat en vertu duquel elle doit favoriser une plus grande coopération internationale en matière fiscale.

25. **M<sup>me</sup> Nayar** (Directrice, Regions Refocus, Fondation Dag Hammarskjöld), experte, déclare que la mission de Regions Refocus consiste à élaborer collectivement des politiques féministes hétérodoxes progressistes menées par des mouvements autonomes de la société civile, des décideurs politiques progressistes et des institutions régionales. Dans les Caraïbes, Regions Refocus collabore à l'élaboration de diverses options politiques durables pour faire face aux crises de la dette actuelle et future. En Afrique, l'organisation participe aux travaux sur la création de la Zone de libre-échange continentale actuellement négociée par l'Union africaine. L'objectif est de veiller

à ce que le nouvel accord commercial favorise une grande intégration régionale susceptible de contribuer à la transformation structurelle de l'Afrique dans le but d'améliorer le bien-être des exploitants agricoles, des commerçants, des consommateurs et des producteurs sur le continent.

26. Le principe de la solidarité dans la coopération au service du développement doit être rétabli. Cette coopération, qui permettait à l'origine d'attirer des capitaux étrangers pour compléter les capitaux nationaux des pays en développement, prend désormais la forme de levier pour la mise en œuvre de politiques néolibérales de création de marchés. Elle a cessé d'appuyer les orientations politiques nationales en matière de développement et s'est détournée de la construction des infrastructures publiques nécessaires, y compris l'infrastructure sociale, pour se concentrer sur la fourniture d'un certain type d'aide humanitaire hautement ciblée dans les secteurs qui ont le plus souffert de l'ajustement structurel. Par exemple, les États africains reçoivent des fonds pour couvrir les coûts d'ajustement aux accords de partenariat économique, ce qui signifie que l'aide au développement est dirigée vers la libéralisation du commerce plutôt que vers l'assistance technique.

27. Il faut rétablir le concept original de l'APD, qui devrait ainsi être un fonds de solidarité s'ajoutant aux investissements publics des pays en développement, sur la base de la planification autonome de leur développement. L'APD n'a pas pour rôle de définir les politiques macroéconomiques ou commerciales. Le respect de l'autonomie politique des pays bénéficiaires est certes crucial, mais les gouvernements sont responsables devant leurs citoyens, dont la participation à la planification et à la formulation des politiques nationales de développement est essentielle. Les mécanismes autonomes de la société civile doivent disposer des ressources nécessaires pour apporter une contribution efficace à l'élaboration des politiques, le but n'étant pas de maîtriser les politiques, mais d'en assurer l'intégrité. La coopération au service du développement doit aider les groupes de citoyens à mobiliser l'opinion publique et influencer les choix et les actions des gouvernements. En l'absence d'une formulation autonome des politiques et d'une participation intègre des citoyens, les objectifs ne pourront jamais être réalisés.

28. Paradoxalement, les groupes de la société civile africaine sont incapables de mobiliser leurs propres

ressources et, de ce fait, les populations locales éprouvent de plus en plus de mal à formuler leurs demandes. À moins qu'ils ne disposent de ressources suffisantes pour articuler leur vision, les groupes marginalisés ne sauront jamais s'approprier les objectifs ni les réaliser. Les objectifs ne peuvent tout simplement pas être mis en œuvre au nom des populations marginalisées. Il importe au plus haut point que les ressources servent à soutenir la mise en place d'infrastructures permettant aux groupes marginalisés de s'organiser collectivement et d'influer sur la mise en œuvre des objectifs.

29. L'aide au développement est de plus en plus consacrée à la crise des réfugiés dans les pays donateurs, et de moins en moins aux mouvements autonomes de la société civile dans le Sud. D'une part, les conflits sont à l'origine de la crise des réfugiés et les donateurs redirigent l'APD pour faire face à une prétendue crise humanitaire nationale, privant ainsi les pays d'origine de l'APD et causant encore plus de déstabilisation. D'autre part, les dépenses prétendument consacrées à la défense atteignent des sommets pendant que les représentants de la société civile et les travailleurs du secteur culturel, à même de développer l'empathie et la compréhension des relations de cause à effet, ainsi que de demander à leurs gouvernements de rendre des comptes, perdent leur financement et sont réduits au silence.

30. La coopération au service du développement doit répondre aux impératifs de développement qui ont été définis aux niveaux régional et national. L'aide non liée est aujourd'hui plus essentielle que jamais, étant peut-être le seul élément utile dans le panier de capitaux extérieurs destinés aux pays en développement. Les pays du Nord doivent non seulement remplir leurs obligations en matière d'APD, mais doivent aussi le faire d'une manière qui sert d'abord les objectifs eux-mêmes, de même que le programme plus général de transformation structurelle, en abandonnant les politiques néolibérales des 30 dernières années au profit de politiques féministes hétérodoxes progressives dont la mise en place est demandée sur le terrain.

31. **M. Osotimehin** (Directeur exécutif, Fonds des Nations Unies pour la population), expert, déclare que les objectifs de développement durable sont indivisibles et interdépendants et ne devraient pas être mis en œuvre en vase clos. Ils sont conçus pour se compléter mutuellement et doivent être traités comme



un tout. C'est la seule façon de ne pas faire de laissés-pour-compte.

32. Toute la société doit être impliquée, ce qui signifie que les gouvernements doivent être ouverts à la société civile et que les autochtones, les organisations viables de la société civile et le secteur privé doivent jouer un rôle. Le coût de la réalisation des objectifs sera beaucoup plus élevé que les apports d'APD ou des budgets nationaux. Il faut donc veiller à ce que tous, y compris le secteur privé, coopèrent étroitement. L'ONU pourrait instaurer des conditions permettant aux gouvernements de nouer des partenariats de la façon la plus transparente et responsable possible, tout en assurant l'appropriation nationale et la mise en œuvre des plans du Gouvernement.

33. On a beaucoup parlé des ressources, mais peu des populations, qui sont en fait la ressource la plus importante et qui doivent se développer pour soutenir la croissance et le développement dans les pays. En Afrique, 60 % à 70 % de la population est âgée de moins de 35 ans. Des discussions devraient avoir lieu sur le type d'éducation et de soins de santé dont ces personnes ont besoin et sur la manière de leur assurer un accès à l'entrepreneuriat, à la formation et à l'éducation à la sexualité et à la planification familiale, afin qu'elles puissent contribuer à la prospérité de leur pays. L'orateur fait observer que dans l'action qu'il a menée conjointement avec quelque 30 gouvernements africains, ces questions faisaient partie de la planification des objectifs de développement durable.

34. Enfin, les fonds récupérés à partir des flux illicites devraient être affectés à la formation des jeunes, afin que ceux-ci puissent contribuer à la construction et au maintien du développement.

35. **M. Sundaram** (Économiste et ancien Sous-Secrétaire général chargé du développement économique, Organisation des Nations Unies) dit que l'Assemblée générale a récemment proclamé une Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition. Il sera cependant difficile de réaliser beaucoup de progrès sans une démarche impliquant l'ensemble de la société et la participation des femmes à des postes de direction, compte tenu de leur rôle particulièrement important dans le domaine de la nutrition.

36. **M. Alonso Rodríguez** (Professeur d'économie appliquée, Université Complutense de Madrid et membre du Comité des politiques de développement

des Nations Unies), expert, souligne le rôle important que pourrait jouer l'aide publique au développement dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, mais reconnaît que le Programme va bien au-delà de l'APD. La coopération au service du développement restera néanmoins utile aussi longtemps qu'elle sera explicitement orientée vers la correction des asymétries du marché et la promotion de stratégies de développement durable et équitable. Toutefois, pour renforcer sa capacité à soutenir le Programme, plusieurs modifications et clarifications sont nécessaires. La notion de coopération au service du développement doit s'étendre au-delà de l'APD. Jusqu'à récemment, beaucoup de personnes considéraient que la coopération au service du développement se limitait principalement à l'aide publique au développement, mais, étant donné l'augmentation rapide du nombre et de la diversité des fournisseurs, cette notion ne correspond plus à cette définition.

37. Ainsi, en collaboration avec un collègue, il a défini la coopération au service du développement comme une entité englobant toutes les interventions et les activités internationales, publiques et privées, spécifiquement destinées à soutenir le développement au moyen de mesures que le marché seul ne pouvait mettre en œuvre. L'un des objectifs de la coopération au service du développement est justement de corriger les résultats et les défaillances du marché.

38. La coopération vise explicitement à soutenir les priorités nationales ou internationales en matière de développement. Elle n'est pas axée sur le profit, s'exerce en faveur des pays en développement et repose sur des relations de coopération pour accroître l'appropriation nationale. Elle se distingue du financement au sens où celui-ci répond exclusivement aux critères du marché, alors que la coopération inclut une action qui n'implique aucun transfert financier. Elle n'est plus seulement une question de financement public et s'intéresse davantage à la qualité des relations entre les partenaires qu'à la quantité des ressources mobilisées.

39. Des règles concernant l'attribution du soutien international doivent être clairement établies. La coopération au service du développement doit être globale, complexe et différenciée, en conformité avec les multiples facettes du Programme 2030 et l'hétérogénéité des objectifs. Elle fonctionne à deux niveaux compatibles, mais distincts, à savoir la redistribution mondiale et les mesures d'incitation en

faveur du développement. La redistribution mondiale concerne principalement les pays pauvres, tandis que les mesures d'incitation au développement revêtent une plus grande importance pour les pays dont le niveau de développement est plus élevé.

40. Reposant sur un système fiable et décent et des transferts internationaux volontaires, la coopération au service du développement constitue le meilleur canal de distribution des ressources. Il importe de maintenir des règles conventionnelles afin de garantir un équilibre entre les différentes propositions. C'est ce qui explique l'accord international sur le maintien d'un plancher minimum de l'aide aux pays les moins avancés et d'autres pays présentant des vulnérabilités structurelles. Il importe d'optimiser les effets dynamiques de l'aide par rapport aux mesures d'incitation qu'elle préconise.

41. Enfin, la coopération au service du développement cherche à renforcer les capacités des pays à promouvoir des stratégies de développement inclusif et durable, ce qui peut sembler incompatible avec le fait d'établir des distinctions nettes entre les pays en fonction de leur produit intérieur brut par habitant. Lorsqu'un pays franchit une ligne arbitraire du revenu par habitant, le changement ne se fait pas automatiquement. La logique controversée du « reclassement » crée des problèmes en ce qui concerne l'égalité. Afin de répondre à la nature multidimensionnelle des problèmes de développement, un critère plus complexe d'admission au retrait de la liste doit être défini.

42. **M<sup>me</sup> Pham** (Directrice générale chargée des politiques, Fondation des Nations Unies), experte, dit que l'une des questions primordiales abordées lors du Forum politique de haut niveau a été de savoir comment aider les pays à mettre en œuvre le Programme 2030. Il est extrêmement important de ne pas oublier ce qui a été convenu il y a un an dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, notamment en ce qui concerne le type de financement nécessaire, la manière de mobiliser les ressources, la provenance de ces ressources et la nature des dépenses afin de réaliser le Programme 2030, y compris au niveau national.

43. Le Programme 2030 est universel. Sa mise en œuvre au niveau national nécessitera un changement dans la dynamique politique et une réflexion sur les utilisations qu'en feront l'aide publique au développement et la coopération au service du développement. Le Programme est également intégré. Les cibles et les objectifs étant

liés les uns aux autres, il est impossible de se concentrer sur un seul domaine en particulier. Par exemple, le programme d'action pour le climat doit être intégré aux objectifs, y compris sur le plan institutionnel au sein des Nations Unies. Les travaux ne sauraient se limiter à certains ministères ou départements fonctionnant isolément. Le thème transformationnel des objectifs portant sur la nécessité d'accorder une attention spéciale à ceux qui sont le plus défavorisés, en particulier les femmes et les filles, aura un effet considérable sur d'autres domaines.

44. Lors du Forum politique de haut niveau, il est apparu clairement que les données présentaient de graves lacunes et qu'il était crucial d'investir dans la mise en place d'une architecture de données statistiques. L'absence d'une base adéquate, surtout pendant les premières années, risque d'entraîner de sérieuses difficultés ultérieurement. Il est donc nécessaire de poursuivre les discussions sur les capacités statistiques.

45. Les infrastructures ont été un thème majeur des discussions dans le cadre de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement à Addis-Abeba, notamment la recherche de moyens de dégager des fonds publics au profit d'infrastructures sobres en carbone et résilientes afin de permettre aux économies de réaliser des gains et de se transformer.

46. Parallèlement, les questions de la corruption institutionnelle et du renforcement des institutions doivent être prises à bras-le-corps. Des institutions créant un environnement favorable doivent être mises en place pour attirer des investissements étrangers dans le secteur privé et renforcer le système fiscal.

47. Il est essentiel d'investir dans les États fragiles et touchés par un conflit, et de prêter attention à leurs situations, en particulier dans les régions en proie à des crises prolongées. On dit souvent que le financement de l'aide humanitaire pour les réfugiés pourrait nuire à l'aide au développement. Or, il importe de garder à l'esprit la trajectoire à long terme, en envisageant le lieu où résideront ceux qui sont les plus défavorisés dans les zones de conflit et en planifiant ces investissements dès maintenant.

48. **M. Sundaram** (Économiste et ancien Sous-Secrétaire général chargé du développement économique, Organisation des Nations Unies) souligne que, dans le passé, l'accent était mis sur ce qui était connu dans le monde du développement comme les « fruits les plus

faciles à cueillir », contrairement aux objectifs de développement durable qui ont été conçus pour aborder d'emblée les questions difficiles au lieu de les reporter.

49. **M<sup>me</sup> Matamoros** (Honduras) dit que son pays est animé de la volonté politique de prendre les moyens nécessaires pour éviter de faire des laissés-pour-compte, mais la volonté politique n'est pas toujours le seul ingrédient manquant d'un changement profond. Il faut une intelligence politique, ainsi qu'une stratégie de mise en œuvre réaliste, objective et claire. Le succès du Programme 2030 reposera sur la reconnaissance des réalités nationales. Le principe de la responsabilité partagée doit commencer au sein de chaque pays. Les citoyens et les dirigeants doivent prendre conscience de l'importance d'identifier les vertus et les faiblesses. Ce principe doit également transcender les frontières et le succès de son application repose sur une action conjointe avec d'autres pays.

50. Le plan stratégique du Honduras est aligné sur le Programme 2030, sur la base d'un plan national pour la période 2010-2022 et d'une vision nationale pour 2010-2038. Une politique publique fondée sur les objectifs de développement durable, visant à assurer une vie meilleure et l'égalité des sexes, a été conçue pour répondre aux besoins des plus vulnérables. Elle met l'accent sur les personnes vivant dans l'extrême pauvreté, qui ont fait l'objet d'un recensement et sont inscrites dans un registre unique de participants. À ce jour, 400 000 personnes ont bénéficié du programme.

51. Le Honduras est l'un des sept pays pilotes participant à un programme fondé sur les objectifs de développement durable visant à renforcer les capacités par le développement. Les pays à revenu intermédiaire, dans lesquels vit dans la pauvreté 70 % de la population mondiale, comptent sur l'attention différenciée du système des Nations Unies pour le développement. Bien qu'ils aient augmenté leurs revenus, ces pays sont encore confrontés à d'énormes problèmes et leur situation demeure vulnérable. La diversité des situations nationales doit être prise en compte et la définition de la pauvreté ne devrait pas se limiter à l'élément du revenu par habitant.

52. Les changements climatiques et les migrations forcées extrêmes sont le signe que nous traversons actuellement un moment historique plein d'embûches. Les dirigeants devront travailler avec des citoyens actifs, critiques, informés, impatientes et conscients de leurs droits, mais dont les responsabilités ne sont pas

reconnues. Le Honduras a donc mis en place un plan national visant à prendre des mesures efficaces et appliquer les enseignements tirés des présents débats. Aucun pays ne devrait utiliser ses problèmes sociaux, économiques et environnementaux comme excuse.

53. **M. Nyembe** (Afrique du Sud) dit que, si les objectifs de développement durable sont censés s'inscrire dans le prolongement des objectifs du Millénaire pour le développement, bien des tâches que ces derniers n'ont pas permis d'accomplir restent à faire. Il se demande si l'ambitieux Programme 2030, dont les objectifs sont intégrés et indivisibles, pourra être réalisé dans le délai fixé. Il se demande également comment les États Membres pourront travailler ensemble, avec l'appui des Nations Unies et d'autres acteurs non étatiques concernés, dans la lutte contre les flux financiers illicites, et s'ils peuvent véritablement s'engager à freiner ces flux.

54. L'Afrique du Sud, comme d'autres pays, s'attache à intégrer les objectifs de développement durable dans sa législation interne. Il faut maintenant réfléchir aux stratégies de communication et veiller à ne pas faire de laissés-pour-compte.

55. Comme il a été noté, l'APD continue d'être un outil important et sans pareil et les engagements à ce titre doivent être honorés. La notion de coopération au service du développement est plus large, mais l'aide publique au développement demeure un bien public mondial.

56. **M<sup>me</sup> Gharthey** (Observatrice du Ghana) déclare que la coopération au service du développement n'a pas rempli sa mission. La coopération obéit généralement à l'offre et est assortie de diverses conditions qui ne sont pas nécessairement à l'avantage des pays bénéficiaires. Les partenaires de développement ne devraient pas continuer d'agir comme si de rien n'était et espérer obtenir des résultats différents. L'approche « de la carotte et du bâton », qui s'est révélée inefficace dans le passé, ne devrait pas être une caractéristique de l'ère des objectifs de développement durable. Dans la coopération au service du développement, il n'y a aucune solution universelle. Il faut laisser aux partenaires de développement et aux pays en développement suffisamment de latitude pour l'adapter à leurs propres paramètres. Il importe de respecter les priorités nationales et de s'aligner en conséquence. Par le passé, ce sont les vulnérables qui ont pâti de la coopération au service du développement.



57. **M. Parenti** (Observateur de l'Union européenne) déclare que l'Union européenne et ses États membres sont déterminés à participer activement au Programme 2030. La stratégie mondiale de l'Union européenne sur la politique étrangère en matière de sécurité énonce la direction stratégique d'une gamme complète de mesures pour l'action extérieure, en tenant pleinement compte du Programme 2030. Les éléments fondamentaux de la politique de développement de l'Union européenne seront révisés sur la base d'un nouveau consensus européen en matière de développement qui permettra d'harmoniser la politique de coopération pour le développement de l'Union européenne avec le Programme 2030. Une consultation publique sur la question est en cours et tous les points de vue seront appréciés au moment de la préparation de la proposition initiale.

58. Dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, les États Membres sont convenus de mobiliser tous les moyens de mise en œuvre, y compris les moyens financiers, non financiers, publics, privés, nationaux et internationaux. Il faut réfléchir à la manière dont la coopération au service du développement pourrait mieux soutenir la mise en œuvre du Programme 2030. Les circonstances différeront d'un pays à l'autre. Il est donc nécessaire d'établir des partenariats différenciés avec les pays à tous les stades du développement. L'appropriation nationale sera particulièrement importante.

59. **M. Bastien** (Observateur d'Haïti) dit que chaque pays fait face à différents problèmes dans la mise en œuvre du Programme 2030. En Haïti, l'instabilité politique ne facilite pas le progrès. Le pays est aussi confronté à de graves problèmes socioéconomiques et les ressources sont limitées en raison principalement de la chute des cours du pétrole. Certains projets d'infrastructure ont été suspendus en raison des difficultés auxquelles est confronté le Gouvernement lorsqu'il cherche à obtenir les ressources nécessaires. Il y a un an, on a mis fin à l'assistance électorale à Haïti, ce qui signifie que le pays doit désormais couvrir lui-même le coût des élections, ce qu'il n'a pas fait depuis des décennies. Les mesures d'austérité auront des répercussions sur l'économie du pays. L'absence d'investissement dans les infrastructures a également eu des conséquences pour Haïti, tout comme le fait d'avoir été soutenue en grande partie par la République bolivarienne du Venezuela. Des millions de personnes seront laissées pour compte en Haïti par manque de

volonté à les aider à résoudre ses problèmes. L'ONU doit donc tenir compte de la situation du pays et l'aider à trouver de véritables solutions.

60. **M. Osotimehin** (Directeur exécutif, Fonds des Nations Unies pour la population) dit que les pays doivent mettre leurs ressources à profit. Une APD devrait être mise en place pour améliorer la situation des pays avec la collaboration de leurs dirigeants. Il incombe aux dirigeants de placer les laissés-pour-compte, en particulier les femmes et les filles, au centre du développement.

61. **M. Miranda Flamenco** (Vice-Ministre de la coopération au développement, El Salvador) déclare que les manquements aux engagements pris dans le Consensus de Monterrey de la Conférence internationale sur le financement du développement se sont répétés dans le Programme d'action d'Addis-Abeba. La notion de coopération au service du développement couvre un champ plus large que l'aide publique au développement. Une plus grande solidarité est donc nécessaire pour réaliser les objectifs de développement durable.

*La séance, suspendue à 16 h 25, est reprise à 16 h 35.*

*Table ronde 2 « Resserer la coopération en matière de développement en vue de contribuer aux différents aspects du Programme 2030 »*

62. **M. Choi Jong-moon** (Vice-Ministre des affaires internationales et multilatérales, Ministère des affaires étrangères, République de Corée), prononçant un discours liminaire, déclare que l'évolution du paradigme du développement intervenu au niveau mondial doit être pris en compte dans la coopération au service du développement. Les objectifs de développement durable sont plus ambitieux que les objectifs du Millénaire pour le développement, tant et si bien que leur mise en œuvre nécessitera une quantité de ressources sans précédent. Par ailleurs, un large éventail de parties prenantes s'y intéresse désormais, notamment des acteurs du secteur privé, des organisations non gouvernementales et des groupes philanthropiques. Il importe également que le Programme 2030 mette l'accent sur les liens entre l'économie, l'environnement et la société.

63. Pour tenir compte de cette évolution, il convient d'encourager les partenariats multipartites afin de favoriser le partage des connaissances et des ressources technologiques pour résoudre les problèmes

socioéconomiques dans les pays en développement. Étant donné que l'aide publique au développement est insuffisante pour réaliser l'objectif consistant à ne pas faire de laissés-pour-compte, il sera essentiel de mobiliser toutes les ressources disponibles au moyen de partenariats multipartites et de politiques publiques prévoyant des mesures d'incitation à l'intention des entreprises du secteur privé pour qu'elles intègrent les pauvres dans leurs chaînes de production. Par exemple, une grande entreprise de transformation des aliments vietnamienne a intégré avec succès, dans sa chaîne de production, les petits producteurs de piment du pays. Compte tenu de la vaste portée du Programme 2030, il sera également nécessaire d'adopter une approche du développement à l'échelle de l'ensemble de l'administration reposant sur une collaboration et une coordination entre les ministères, même en présence de priorités et d'intérêts divergents.

64. En outre, les pays en développement devraient prendre en main les initiatives de développement et, de leur côté, leurs partenaires devraient aligner leurs travaux sur les priorités et les cadres de résultats nationaux. À cet égard, le Gouvernement coréen a élaboré une stratégie nationale de partenariat qui prévoit des consultations avec les gouvernements des pays en développement afin d'identifier les secteurs d'action prioritaires.

65. **M. Sriskandarajah** [Secrétaire général, Alliance mondiale pour la participation des citoyens (CIVICUS)], modérateur, dit que les organisations de la société civile sont des partenaires égaux dans les efforts de développement durable. Le Forum pour la coopération en matière de développement offre un espace pour débattre de la façon de modifier les pratiques pour assurer la réalisation du Programme 2030.

66. **M. Nebebe** (Directeur, Direction des institutions des Nations Unies et de la coopération économique régionale, Ministère des finances et du développement économique, Éthiopie), expert, déclare que le Programme 2030 a été pris en compte dans le plan quinquennal de développement de son pays. Son gouvernement accorde une attention particulière aux aspects environnementaux du Programme, ceux-ci s'étant révélés être un point faible dans la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement dans son pays. Son gouvernement a mis au point une matrice de ses politiques comportant des indicateurs et des cibles annuelles pour chaque secteur, en plus de créer des institutions de

surveillance. Les secteurs auxquels des cibles ont été assignées ont également accès à des fonds du budget national pour mettre en œuvre des mesures pour les atteindre. Le Gouvernement a élaboré une stratégie visant à créer une économie verte résiliente face aux changements climatiques et a chargé, dans le cadre d'une approche multisectorielle, le Ministère des finances et le Ministère de l'environnement, des forêts et des changements climatiques de la mettre en œuvre.

67. **M. Massina** (Secrétaire général, Gouvernement togolais, membre du Comité d'experts de l'administration publique de l'ONU), expert, déclare que la suspension pendant 15 ans de l'aide au développement dont bénéficiait son pays a fragilisé sa situation. De plus, la mise en œuvre des objectifs de développement durable nécessitera de vastes ressources alors que l'aide publique au développement risque de stagner, voire de diminuer. Son gouvernement s'est donc employé à réduire sa dette et à reconstruire l'économie afin d'attirer les partenaires susceptibles de l'aider à compléter ses ressources nationales pour le développement. La quasi-totalité de la dette extérieure de son pays a été annulée grâce à l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, et son gouvernement a également mis en œuvre une stratégie visant à réduire sa dette intérieure. La réforme du système de perception des impôts et la simplification du processus de création d'entreprises figurent parmi les mesures supplémentaires visant à renforcer et promouvoir la confiance dans l'économie nationale.

68. Grâce à ces efforts, son gouvernement s'emploie actuellement à nouer des relations avec des partenaires de développement. Il ne collabore qu'avec des partenaires qui s'alignent sur les priorités nationales et dont le soutien permettra de poursuivre la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Son pays souhaite travailler avec un large éventail de partenaires, y compris dans le cadre de la coopération Sud-Sud et avec la participation de la diaspora togolaise.

69. **M<sup>me</sup> Laatu** (Directrice générale adjointe pour la coopération au service du développement, Ministère des affaires étrangères, Finlande), experte, dit que son gouvernement aligne sa stratégie de coopération au service du développement sur le Programme 2030. Dans le cadre de son objectif global d'élimination de l'extrême pauvreté et de réduction des inégalités, il accorde une attention particulière à la promotion des droits des femmes et des filles, au renforcement des

économies afin d'améliorer les niveaux d'emploi, les moyens de subsistance et le bien-être, à l'édification de sociétés démocratiques et fonctionnelles caractérisées par des mécanismes d'imposition appropriés, la sécurité alimentaire, l'accès à l'eau et à l'énergie, ainsi qu'à l'utilisation durable des ressources naturelles.

70. Les organisations non gouvernementales finlandaises participent activement aux discussions sur la mise en œuvre nationale du Programme 2030. Ces organisations ne sont pas tenues de s'aligner sur les secteurs prioritaires du Gouvernement, mais elles doivent adopter une approche fondée sur les droits de l'homme afin de bénéficier d'un financement public. Pour promouvoir l'alignement sur les priorités des pays en développement, le financement est accordé en priorité aux organisations qui œuvrent en partenariat avec les organisations de la société civile sur le terrain. On attend également des partenaires du secteur privé qu'ils agissent en conformité avec les principes de la politique finlandaise en matière de coopération au service du développement.

71. Tout n'a pas encore été fait au sujet de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, en particulier en ce qui concerne l'alignement de l'aide sur les priorités et les systèmes des pays en développement. Il conviendrait surtout de faire une meilleure utilisation des indicateurs de progrès tels que les cadres de résultats nationaux.

72. **M. Shearman** (Ambassadeur, Mission permanente du Royaume-Uni auprès des Nations Unies et ancien Haut-Commissaire du Royaume-Uni en Ouganda), expert, dit que son pays s'efforce de préciser ses objectifs de coopération au service du développement et d'adopter une approche à l'échelle de l'ensemble de l'administration. L'engagement de son pays consistant à allouer 0,7 % de son revenu national brut à l'aide publique au développement, qui est inscrit dans le droit interne et ne devrait pas être compromis par la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, n'a pas été sans susciter de controverse politique. Il est donc extrêmement important que le Gouvernement maintienne son soutien politique et public à ce niveau de dépenses en veillant à assurer la transparence, en mettant l'accent sur les résultats et en énonçant clairement le but des dépenses.

73. La stratégie d'aide du Gouvernement, qui est utile pour la communication avec les populations nationales et l'établissement de politiques cohérentes,

comprend quatre objectifs clairs, conformes aux objectifs de développement durable, à savoir la lutte contre l'extrême pauvreté et une aide aux plus vulnérables de la planète, le renforcement de la paix mondiale, de la sécurité et de la gouvernance, la promotion de la prospérité mondiale, le renforcement de la résilience et de la réponse face aux crises, notamment en établissant un lien entre les efforts humanitaires et les initiatives de développement pour mieux répondre aux crises prolongées. Pour aligner ses efforts sur les priorités des pays bénéficiaires, son gouvernement délègue une part importante de la responsabilité aux bureaux locaux et s'efforce de collaborer avec les gouvernements et d'autres partenaires sur le terrain pour identifier les résultats partagés. Il est essentiel de mettre l'accent sur les résultats plutôt que sur les processus.

74. **M. Campolina** (Président-Directeur général, Action Aid), expert, dit que pour réaliser les objectifs du Programme 2030, les gouvernements devraient passer de la parole aux actes. Ils devraient également s'abstenir de prendre des mesures susceptibles d'entraver la mise en œuvre du Programme, notamment la signature de conventions fiscales qui minent la mobilisation des ressources internes. La lutte contre les inégalités exigera une redistribution des ressources et l'égalité d'accès à la terre et au travail décent. Il faut également s'attaquer aux problèmes de l'écart de rémunération entre les sexes et du travail domestique non rémunéré.

75. Pour atteindre ces objectifs, une direction nationale efficace et un espace pour la société civile et l'engagement civique seront essentiels. Les régimes fiscaux doivent être adéquats pour financer des services publics de qualité. Il est regrettable que les participants à la troisième Conférence internationale sur le financement du développement ne soient pas parvenus à un accord multilatéral en matière fiscale. Les organisations de la société civile continueront cependant à plaider en faveur de la création, sous les auspices des Nations Unies, d'un organe fiscal de portée mondiale pour établir des règles internationales visant à prévenir l'évasion fiscale, en particulier par des sociétés multinationales.

76. La coopération Sud-Sud est à même de fournir des solutions efficaces aux inégalités. Par ailleurs, les États devraient respecter les principes de la responsabilité, de la participation et de la direction des pays, et ce, même pendant la crise migratoire actuelle. Les politiques relatives au commerce et aux

investissements devraient également être adaptées pour faciliter la mise en œuvre des objectifs de développement durable. La société civile continuera à mobiliser les populations locales et à les sensibiliser aux objectifs afin d'en assurer la mise en œuvre intégrale.

77. **M. Nebebe** (Directeur, Direction des institutions des Nations Unies et de la coopération économique régionale, Ministère des finances et du développement économique, Éthiopie) dit que, pour ne pas faire de laissés-pour-compte, les acteurs de la coopération au développement devraient cibler les ressources là où les besoins sont les plus grands. De plus, la coopération au service du développement devrait s'orienter vers des approches fondées sur des programmes, par exemple, un soutien budgétaire à long terme et un financement commun, qui permettraient d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable. L'un des avantages du financement commun est de permettre également de rassembler les connaissances des partenaires de divers secteurs. Son pays vise à établir un plan de développement, un seul budget et un mécanisme de surveillance unique pour l'ensemble de ses efforts de développement.

78. **M. Motter** (Observateur de l'Union inter-parlementaire) dit qu'une bonne gouvernance est essentielle à la coopération au service du développement, mais que les parlements ont tendance à recevoir moins de soutien que les ministères, ce qui a pour effet de limiter leur capacité à contrôler divers aspects essentiels de la coopération au service du développement, en particulier le processus budgétaire. Le problème pourrait provenir du fait que les donateurs traitent avec les gouvernements et que ceux-ci souhaitent peut-être renforcer leurs propres capacités plutôt que celles des fonctions de contrôle des parlements. Il se demande si les donateurs pourraient allouer des ressources à toutes les institutions chargées d'assurer la responsabilité et la transparence pour s'assurer qu'elles reçoivent un soutien suffisant.

79. **M. Sarufa** (Observateur de la Papouasie-Nouvelle-Guinée) dit que son pays a adopté un cadre de coopération à moyen terme en matière de développement que ses partenaires sont tenus de respecter. L'aide devrait être inscrite au budget national pour assurer la cohérence entre les efforts des autorités nationales et leurs partenaires. Au lieu de contourner les systèmes et les processus nationaux qu'ils jugent inefficaces, les partenaires de développement devraient

aider les gouvernements à les renforcer. Le développement humain, l'égalité des sexes, la participation et la gestion responsable de l'environnement et le patrimoine culturel figurent parmi les domaines prioritaires de son pays.

80. **M. O'Neill** (Programme des Nations Unies pour le développement) dit qu'une approche ambitieuse de la planification et de la mise en œuvre du développement durable à l'échelle de l'ensemble de l'administration et de la société sera nécessaire pour faire en sorte que les milliards de dollars des ressources consacrés au développement attirent et mobilisent des milliers de milliards de dollars d'investissements provenant de sources publiques, privées, nationales et mondiales et permettent de les canaliser vers la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

81. À cette fin, l'ONU devrait soutenir les réformes politiques et institutionnelles visant à gérer les contributions d'un ensemble plus large d'acteurs du développement et un large éventail de sources de financement. L'Organisation devrait également promouvoir la transparence en ce qui concerne les flux de ressources financières et non financières, ce qui donnerait un aperçu des résultats des mesures d'incitation. Enfin, il faut veiller à ce que tous les secteurs de la société s'impliquent dans la planification du développement aux niveaux national et infranational, notamment par des mesures politiques et législatives visant à créer un environnement propice et à renforcer les capacités des parties prenantes.

82. L'ONU œuvre à la réalisation de ces objectifs, par exemple, en appuyant le Gouvernement mozambicain dans l'élaboration d'une politique de coopération internationale et d'une stratégie de mise en œuvre qui permettra de renforcer la coopération avec tous ses partenaires. Elle aide également le Gouvernement éthiopien à créer et renforcer une structure pour faciliter les dialogues multipartites avec les syndicats et les organisations de la société civile afin d'améliorer l'harmonisation des objectifs des entreprises et du développement, de promouvoir des modes de consommation et de production durables et d'encourager la responsabilité sociale et environnementale des entreprises.

83. **M. Nebebe** (Directeur, Direction des institutions des Nations Unies et de la coopération économique régionale, Ministère des finances et du développement

économique, Éthiopie) dit que son gouvernement s'attache à établir des partenariats avec toutes les parties prenantes afin qu'elles puissent participer pleinement et efficacement à la planification, à l'examen, au suivi et à l'évaluation des processus. Le Gouvernement s'emploie également à améliorer l'accessibilité et la fiabilité de ses données et informations, notamment en collaborant avec des partenaires à la mise au point d'un système statistique national pour suivre les progrès sur les indicateurs de développement.

84. **M. Massina** (Secrétaire général, Gouvernement togolais, membre du Comité d'experts de l'administration publique des Nations Unies) dit que son gouvernement rassemble divers programmes distincts dans le cadre des objectifs de développement durable. La coopération financière et non financière ne sera acceptée que si elle est en conformité avec les priorités nationales définies dans ce cadre. Son gouvernement fera également davantage pour assurer une bonne programmation aux niveaux national et local, notamment en mettant en place des systèmes et du personnel pour assurer une production de données fiables.

85. **M<sup>me</sup> Laatu** (Directrice générale adjointe de la coopération pour le développement, Ministère des affaires étrangères, Finlande) déclare que son pays a l'intention de faire encore plus d'efforts pour aider les pays en développement à établir des bases de connaissances solides. En réponse aux commentaires de l'observateur de l'Union interparlementaire, elle souligne que les efforts de son gouvernement en matière de coopération au service du développement comprennent notamment un appui au contrôle parlementaire.

86. **M. Shearman** (Ambassadeur, Mission permanente du Royaume-Uni auprès des Nations Unies et ancien Haut-Commissaire du Royaume-Uni pour l'Ouganda) dit que son gouvernement modèlera son approche de l'aide financière sur celle adoptée à l'échelle de l'ensemble de l'administration et de la société qui utilise un large éventail d'instruments pour aider le plus efficacement possible les gouvernements partenaires. L'aide devrait être fournie en toute transparence afin de permettre aux gouvernements de prendre en compte les ressources dans leurs processus de programmation et de budgétisation, quand bien même l'aide ne serait pas acheminée sous forme d'appui budgétaire direct. Des discussions détaillées

devraient également permettre aux gouvernements partenaires de déterminer l'alignement de leurs priorités et de concevoir des programmes souples qui pourraient être adaptés en fonction de la progression de l'alignement. Son gouvernement est résolu à diriger son APD là où elle est le plus nécessaire, où elle peut faire le plus grand bien et peut être le plus catalytique, notamment les régions fragiles ou frappées par un conflit.

87. **M. Campolina** (Président-Directeur général, Action Aid) déclare que son organisation est déterminée à promouvoir une mobilisation de la base au sommet. Une approche au développement fondée sur les droits de l'homme implique le respect du droit des titulaires de droits, y compris les organisations de la société civile, à s'organiser et à exiger de tous les acteurs qu'ils rendent des comptes.

88. La communauté internationale devrait examiner si les instruments de responsabilisation existants sont efficaces ou si, au contraire, ils créent des problèmes. Le système de responsabilisation devrait être fondé sur les besoins de ceux qui vivent dans la pauvreté et l'exclusion. Or, bon nombre d'outils sont orientés vers les besoins des donateurs et, en tant que tels, compromettent ou empêchent la prise en compte des facteurs nécessaires à la réalisation des changements systémiques. Son organisation souscrit aux principes fondamentaux de notions telles que la gestion axée sur les résultats et la recherche du meilleur rapport qualité-prix, mais en pratique, leur mise en œuvre ne profite pas souvent à ceux qui vivent dans la pauvreté. Les parties prenantes devraient être tenues responsables principalement pour la façon dont elles répondent aux besoins des personnes qu'elles sont censées aider.

89. **M. Sriskandarajah** [Secrétaire général, Alliance mondiale pour la participation des citoyens (CIVICUS)] dit que le soutien exprimé en faveur des partenariats multipartites est encourageant, mais se dit préoccupé par la détérioration des conditions de la société civile dans de nombreuses régions du monde. Il estime toutefois que l'accent mis sur les données, domaine dans lequel il est possible de compléter un alignement le plus rapidement possible, est une heureuse initiative. Le Partenariat mondial pour le développement durable fournit un moyen d'assurer l'interopérabilité des systèmes de données et la contribution de toutes les parties prenantes à la révolution des données qui permettra une coopération plus efficace en matière de développement.



*La séance, suspendue à 17 h 40, est reprise à 17 h 45.*

*Table ronde 3 « Promotion de l'apprentissage mutuel entre partenaires du Sud et rôle de la coopération Sud-Sud en faveur du développement durable »*

90. **M. Roy** (Directeur, National Institute for Public Finance Policy, Ministère des finances, Inde), prononçant un discours liminaire, dit que la solution ne consiste pas à injecter de l'argent et encore moins à imposer des idées dans les pays en développement. Les pays du Sud doivent avoir accès à des instruments de développement comme les capacités et les institutions de qualité dans les domaines financier et technologique, mais ceux-ci demeurent limités. La coopération Sud-Sud est donc tout aussi pertinente qu'elle ne l'était à l'origine en tant que tentative politique de réunir les pays en développement du Sud pour remédier aux problèmes d'accessibilité. La coopération Sud-Sud est politique, elle n'a aucune motivation altruiste et n'est pas non plus un complément à l'APD.

91. Si le financement à des conditions libérales est toujours important, le plus grand défi financier demeure néanmoins l'accès à un financement non préférentiel dans des domaines où les pays du Sud en ont besoin. Le manque d'infrastructures représente l'obstacle le plus important pour accéder au financement. Les infrastructures sont nécessaires au développement et à la réalisation des objectifs de développement durable dès lors qu'elles ont une incidence sur les changements climatiques, la pauvreté et l'équité.

92. Le développement des infrastructures nécessite toutefois un accès au financement à long terme, qui se trouve en grande partie entre les mains des fonds souverains et des compagnies d'assurance situés dans le Nord. Les investissements dans le Sud devraient être attrayants pour ces entreprises compte tenu des taux d'intérêt avantageux qui sont offerts, mais la barrière appelée par euphémisme « risques réglementaires » nuit au bon fonctionnement des mécanismes du marché. Les organismes de réglementation mesurent les risques réglementaires sur la base de la crédibilité institutionnelle et politique des pays. Bien que le secteur privé soit en droit de faire ce qu'il veut, le Conseil devrait reconnaître la nécessité de débattre de la légitimité de ces pratiques, car elles étouffent l'accès au financement non préférentiel.

93. Dans le cadre de la coopération Sud-Sud, les pays du Sud cherchent à remédier au problème d'accès aux infrastructures, grâce à l'aide de l'International Solar Energy Alliance, une initiative lancée lors de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Grâce à l'Alliance, une tentative politique pour résoudre le problème d'accès et non pour remplacer l'APD, les pays qui bénéficient d'un fort ensoleillement conjugueront leurs efforts pour fournir de l'énergie renouvelable à l'ensemble des pays du Sud.

94. L'Alliance est également une réponse à la barrière technologique. Les citoyens des pays du Sud qui veulent protéger l'environnement en remplaçant le charbon par les batteries et les systèmes solaires les plus efficaces disponibles sont obligés de composer avec les droits de propriété intellectuelle détenus par 5 des 10 pays les plus riches du monde. Entre 25 % et 30 % des recettes provenant de l'utilisation de cette technologie reviennent à ces pays, ce qui fait de l'accès à la technologie une question politique que le Conseil devrait examiner.

95. Le troisième obstacle à l'accès est lié à la capacité. La possibilité de prendre ses affaires en main et de répondre aux attentes de l'électorat d'une manière qui reflète le mandat politique en matière de développement est un processus propre à chaque pays. La capacité doit être créée par ceux qui comprennent que le contexte politique dicte ce qui est faisable et que les spécificités culturelles, institutionnelles, politiques et historiques déterminent le type de capacité qui pourrait être viable. Par exemple, un programme indien a rassemblé une communauté d'étudiants de tous les pays du Sud en développement pour fournir des solutions technologiques, dont un des résultats a été la mise en place d'un centre de technologie de l'information au Ghana dans le but de renforcer la capacité en matière de technologie de l'information en Afrique. L'idée sous-tendant la coopération Sud-Sud pour le renforcement des capacités n'est pas de suggérer qu'un pays ayant une capacité de traitement insuffisante pour tirer le meilleur parti de ses ressources naturelles demande l'aide d'un pays qui excelle dans ce domaine, mais plutôt qu'il obtienne de l'aide pour développer sa propre capacité.

96. La coopération Sud-Sud pourrait soutenir la mise en œuvre des objectifs de développement durable en facilitant l'accès au financement, à la technologie et à la capacité. Elle est cependant présentée comme étant

l'arme des faibles, et le restera jusqu'à ce que les puissantes institutions financières comme le Fonds monétaire international et la Banque mondiale décident de modifier leur approche. La coopération Sud-Sud, si elle est considérée comme un outil politique permettant de résoudre le problème de l'accès, facilitera la mise en œuvre des objectifs. Ce sera tout le contraire si elle est vue sous l'angle de la coopération traditionnelle au service du développement et que son opportunisme politique laisse toujours sceptique. Dans ce cas, ce serait rendre un très mauvais service aux générations futures, dans le Nord comme dans le Sud.

97. **M<sup>me</sup> Casar** (Directrice exécutive, Agence mexicaine de la coopération internationale pour le développement, Ministère des affaires étrangères, Mexique), modératrice, déclare que le débat portera sur une éventuelle contribution de la coopération Sud-Sud au développement durable et ses implications politiques et pratiques, sur la mesure dans laquelle les partenaires du Sud pourraient assurer la pertinence et l'efficacité du renforcement des capacités et du transfert de technologie, ainsi que sur les enseignements que l'on pourrait en tirer.

98. **M. Ayante** (Ministre de la planification et de la coopération internationale, Somalie), expert, décrivant la façon dont la coopération Sud-Sud pourrait contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable, souligne l'importance pour les institutions nationales de coopérer horizontalement, par exemple, en facilitant le partage des connaissances et des informations entre les organismes gouvernementaux. Au niveau international, les pays pourraient partager les enseignements tirés de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement. La coopération entre les sociétés civiles et les secteurs privés des pays du Sud sera cruciale. Des recherches devraient être réalisées afin d'identifier les obstacles à la réalisation des objectifs de développement durable dans l'ensemble des pays du Sud et de trouver des solutions.

99. Deuxièmement, les différents niveaux de gouvernement devraient coopérer verticalement. Ce type de coopération serait étendu à de nombreux pays qui seraient alors en mesure d'apprendre les uns des autres. Les politiques et les mesures devraient être simplifiées.

100. Troisièmement, les objectifs de développement durable et leurs cibles devraient être adaptés pour répondre au contexte particulier de chaque pays.

101. Enfin, pour assurer une mise en œuvre optimale, une action porteuse de changement est nécessaire pour coordonner et rationaliser les initiatives de tous les États. Les objectifs de développement durable offrent aux pays du Sud une occasion de faire avancer leurs intérêts collectifs et d'apprendre les uns des autres.

102. **M. Almino** (Directeur, Agence brésilienne de coopération), expert, déclare que la coopération Sud-Sud sera l'un des piliers du Programme 2030. Les gouvernements du Sud engagés dans la coopération devraient rester fidèles aux principes de la coopération Sud-Sud, par exemple en respectant l'espace politique des autres gouvernements conformément à la nature non normative de la coopération Sud-Sud.

103. La conception originale de la coopération Sud-Sud devrait être préservée. Les pays suivront des voies différentes et se concentreront sur leurs points forts. Les divisions au sujet de la coopération Sud-Sud ne sont pas productives et peuvent empêcher les pays en développement de comprendre sa dynamique et sa vitalité.

104. La collecte et l'organisation des données relatives à la coopération Sud-Sud représentent un défi. Par conséquent, les gouvernements ont souvent compté sur les informations rassemblées par d'autres acteurs, parfois recueillies dans un but précis et axées sur un seul aspect des échanges Sud-Sud, comme la quantification monétaire. L'utilisation de ces données donne lieu à une séparation comptable unilatérale des données et à une classification erronée de la coopération Sud-Sud.

105. En plus des transferts en espèces, les partenariats Sud-Sud permettent également le partage des connaissances, le transfert de technologie, le renforcement de la résilience, le développement du capital humain et le renforcement des capacités au service du développement, ainsi que la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques. Il ne faut pas perdre de vue la qualité, la structure et les résultats de la coopération Sud-Sud.

106. Les pays en développement ont compris l'importance de la collaboration pour offrir des mécanismes de financement à long terme afin de soutenir la croissance et le développement. Il est indiqué dans le Programme d'action d'Addis-Abeba que l'investissement dans une infrastructure résiliente et durable est une condition préalable à la réalisation des objectifs de développement durable. De nouvelles institutions financières telles que la Nouvelle Banque

de développement des pays du Groupe BRICS (Brésil, Fédération de Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud) et la Banque asiatique d'investissement pour l'infrastructure ont été créées en raison de l'insuffisance des ressources offertes par les banques de développement traditionnelles pour répondre à la demande croissante. Enfin, le quarantième anniversaire du Plan d'action de Buenos Aires en 2018 sera l'occasion opportune pour rediriger l'accent sur la coopération Sud-Sud.

107. **M. Chediek** (Envoyé spécial du Secrétaire général pour la coopération Sud-Sud et Directeur du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud), expert, dit que le Programme 2030 représente un retour à la vision globale du développement. Pendant de nombreuses années, les efforts de coopération internationale au service du développement ont porté sur les conséquences d'une absence de développement, à savoir la pauvreté, l'exclusion et les problèmes sociaux. Le Programme 2030 suscite un regain d'intérêt pour la croissance économique et l'investissement, ce qui nécessite une plus grande variété d'initiatives de coopération. Certains pays du Sud ont démontré qu'il était possible de réaliser un développement économique et social durable. Le capital extraordinaire du Sud permettra aux pays de construire, par la collaboration, un nouveau monde durable. L'amélioration des mécanismes de coordination régionale signifie que les pays qui attendaient auparavant les idées du Nord collaborent maintenant entre eux et apprennent les uns des autres. La coopération triangulaire, à laquelle participent les pays développés, est un investissement rentable et s'est même approfondie depuis ses débuts en 1993.

108. La coopération Sud-Sud se heurte à certains problèmes d'ordre politique et institutionnel. En effet, de nombreux pays pauvres en développement ont du mal à fournir des ressources à d'autres pays et les institutions de coopération au service du développement sont conçues pour rallier la coopération, non pour la fournir. Ces difficultés doivent être transcendées en démontrant que la coopération Sud-Sud produit d'excellents résultats. Le système international, mis au point pour canaliser la coopération Nord-Sud, a besoin d'être actualisé. Le système des Nations Unies a fait des progrès remarquables à cet égard. En effet, le quarantième anniversaire du Plan d'action de Buenos Aires fournira une bonne occasion de renouveler l'engagement en

faveur de la coopération Sud-Sud et d'élaborer une nouvelle matrice pour son analyse.

109. Le programme de transfert monétaire assorti de conditions du Pérou illustre les possibilités de la coopération Sud-Sud et les limites de l'évaluation de l'impact. Inspiré par un modèle brésilien, le Gouvernement péruvien a lancé un programme consistant essentiellement à réunir des groupes d'experts des deux pays afin d'échanger des connaissances. Malgré un investissement financier minimal, rendant difficile l'évaluation quantitative de son impact, l'initiative a permis de libérer plus de deux millions de personnes de la pauvreté.

110. **M. Ziller** (Allemagne) dit que l'aide publique au développement demeure importante, mais que de nouvelles formes de coopération au service du développement jouent un rôle de plus en plus important. La coopération Sud-Sud permet aux pays d'apprendre de leurs pairs comment surmonter les obstacles à l'accès et apporte une contribution financière considérable au développement. Toutefois, le montant exact de sa contribution n'a pas été mesuré.

111. La coopération Sud-Sud à l'appui des objectifs de développement durable devrait être définie, car il est difficile de savoir si l'action conjointe de pays du Sud sera admissible, ou si toute action doit contribuer spécifiquement à la réalisation d'un ou de plusieurs des objectifs de manière quantifiable. Dans ce cas, des critères précis et transparents, comme ceux utilisés pour qualifier l'APD, seront utiles. Une analyse montrant exactement la contribution des actions à la réalisation des objectifs permettra de quantifier l'impact de la coopération Sud-Sud.

112. Il est également nécessaire de déterminer ce que l'on entend par « Sud ». Neuf pays appartenant au Groupe des 77 et la Chine sont classés parmi les 35 meilleures économies selon le classement des pays du Fonds monétaire international et la Banque mondiale, tandis que 12 à 14 pays de l'Union européenne n'y figurent pas. Il se demande donc s'il est toujours pertinent d'assimiler les initiatives de coopération en matière de développement mises en œuvre par des pays européens se situant au bas du classement à la coopération Nord-Sud, ou les programmes créés par les 10 principaux pays du Sud comme la coopération Sud-Sud. Il serait peut-être préférable de se concentrer simplement sur les pays qui sont à même d'aider les autres, sans référence à la géographie.

113. **M. Gamboa** (Observateur de la Colombie) dit que l'évaluation des résultats de la coopération Sud-Sud est critique. Certains éléments qualitatifs et quantitatifs ne peuvent être mesurés à l'aide d'un seul système. L'Agence s'emploie à définir des indicateurs qualitatifs, tels que le niveau de partage des connaissances, la visibilité et l'image générée, la quantité ou la capacité des réseaux créés, l'alignement sur les objectifs de développement durable et la capacité des projets à réduire l'exclusion. Il est nécessaire de passer des échanges, même positifs, à une coopération Sud-Sud fondée sur une approche par projet. Malgré les défis associés, la valeur qualitative et quantitative ajoutée de la coopération Sud-Sud, dont le potentiel est énorme, devrait être examinée.

114. **M. Bayley Angeleri** (Observateur de la République bolivarienne du Venezuela) dit que la coopération Sud-Sud devrait être globale, nationale et stratégique. Dans l'esprit d'une coopération bilatérale volontaire, pour surmonter les défis communs en matière de développement, son gouvernement a établi PetroCaribe, un accord énergétique qui facilite l'accès équitable et favorable des pays des Caraïbes à l'énergie. Au cours des 11 années écoulées depuis son lancement, PetroCaribe a non seulement permis d'accroître l'accès à l'énergie, mais a aussi contribué à la transformation économique et sociale. Le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud devrait être renforcé pour être mieux à même de promouvoir ces processus volontaires. En ce qui concerne l'accès au financement, il demande aux experts quelles mesures permettraient de réduire les coûts des transactions financières entre les pays.

115. **M<sup>me</sup> Chartsuwan** (Observatrice de la Thaïlande) dit que la coopération Sud-Sud devrait compléter la coopération Nord-Sud et non la remplacer. La Thaïlande doit développer sa capacité scientifique et technologique et construire des centres de recherche et développement. Il convient de féliciter le Gouvernement de la Turquie de son offre d'accueillir la Banque de technologies des Nations Unies pour les pays les moins avancés. Beaucoup plus d'efforts pourraient cependant être déployés pour partager la technologie. Il est nécessaire de renforcer la coordination des politiques entre le Siège et les commissions régionales. Il conviendrait également de renforcer le rôle de coordination et d'appui du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud. Le partage des pratiques optimales, en particulier les

approches uniques des pays à la mise en œuvre des objectifs de développement durable, est une composante importante de la coopération Sud-Sud. À cet égard, plusieurs pays ont appliqué avec succès l'approche thaïlandaise de l'« économie de suffisance » dans les domaines du renforcement des capacités, de l'agriculture et du développement de produit.

116. **M. Parenti** (Observateur de l'Union européenne) dit que l'Union européenne est déterminée à atteindre sa cible d'APD de 0,7 % du revenu national brut dans le délai fixé dans le Programme 2030 et à allouer aux pays les moins avancés 0,15 % de son revenu national brut à court terme et 0,20 % à long terme. Les pays en développement devraient prendre l'APD en considération lors de l'élaboration de leurs politiques. L'orateur ayant prononcé le discours liminaire a soulevé un point important en affirmant que la coopération Sud-Sud était d'ordre politique. En plus des obstacles nord-sud liés à l'accès, les barrières commerciales entre les pays du Sud entravent également le développement. Il demande donc quel type de réponse politique il importe de donner.

117. **M. Levaggi** (Organisation internationale du Travail) dit que la coopération au service du développement est en perpétuelle évolution. Depuis 1978, elle est passée de la simple assistance technique au modèle actuel de coopération Sud-Sud et triangulaire. Sa catégorisation dépend non seulement des acteurs impliqués, mais également du type de coopération, en vertu du nouveau modèle façonné par les notions de solidarité, d'impératif éthique, de respect, d'écoute, de coopération entre pairs, sans imposer de programmes. Malgré les expériences très positives de l'Organisation internationale du Travail en matière de coopération Sud-Sud, les perceptions obsolètes de la coopération au service du développement doivent être actualisées. Des institutions telles que la Banque asiatique d'investissement pour l'infrastructure, la Société andine de développement et la Nouvelle Banque de développement des pays du Groupe BRIC sont des acteurs clefs dans le financement multilatéral de la coopération Sud-Sud. Son organisation a travaillé avec un certain nombre de pays pour promouvoir le travail décent et transformer l'expérience en résultats concrets.

118. **M<sup>me</sup> Palomares** (Reality of Aid) dit que le renforcement de la cohérence des politiques et de la responsabilité est crucial pour assurer la pertinence et l'efficacité de la coopération Sud-Sud. En pratique,

cela implique trois éléments. Premièrement, la coopération Sud-Sud doit s'appuyer sur les principes de solidarité, de réciprocité et d'égalité. Les volontés du pays récepteur doivent être respectées et la relation entre les deux partenaires responsables des résultats du projet de développement doit être équilibrée et égale. Deuxièmement, l'appropriation démocratique par les pays est essentielle. Les gouvernements ne devraient pas être les seuls membres actifs dans les partenariats, toutes les parties prenantes dont les projets sont potentiellement bénéfiques devraient être pleinement engagées et prendre en main leurs projets. Troisièmement, une approche fondée sur les droits doit être adoptée. Trop souvent, les droits de l'homme ne sont pas pris en considération dans l'approche de la coopération au service du développement, alors que le respect des droits de l'homme est l'un des piliers fondamentaux de la coopération Sud-Sud. Les projets doivent être conformes à toutes les normes nationales et internationales pertinentes en matière de droits de l'homme et garantir les droits des femmes, des peuples autochtones et d'autres groupes exclus.

119. **M. Roy** (Directeur, National Institute for Public Finance Policy, Ministère des finances, Inde) dit que ce n'est pas le revenu par habitant qui définit les pays du Sud, mais plutôt l'expérience commune d'un manque d'accès et de problèmes tels que la stagnation de leur revenu intermédiaire. Les économies émergentes qui enregistrent actuellement des niveaux élevés de revenu par habitant ont été aux prises avec les mêmes problèmes que ceux auxquels sont actuellement confrontés les pays pauvres du Sud, ce qui signifie que les pays les plus pauvres pourraient tirer des enseignements de l'expérience de ces pays.

120. En ce qui concerne la mesure des résultats, il signale que les pays du Sud fonctionnent dans un contexte chaotique, sans le luxe de l'accès et du temps pour la quantification. Bien que la mesure soit importante, la priorité est d'évaluer si la coopération Sud-Sud remplit son mandat consistant à s'attaquer à l'inégalité d'accès. Si ses résultats doivent être mesurés, il sera nécessaire de créer une nouvelle matrice.

121. En ce qui concerne le genre de solution politique nécessaire, il dit que les pays du Sud sont prêts à collaborer pour trouver des solutions malgré leurs différends politiques. Ainsi, l'Inde et la Chine ont collaboré à la création de la Nouvelle Banque de développement. L'incapacité des grandes institutions

financières multilatérales à opérer les réformes nécessaires oblige les pays du Sud à recourir à la deuxième meilleure option, soit les nouvelles institutions de financement.

122. **M. Gaouaoui** (Algérie) dit que le plan de développement de son pays repose sur l'idée que le Sud ne pourra se développer que sur la base de l'équité, du progrès social, du respect de la souveraineté et des relations économiques d'égal à égal. Son gouvernement a intégré la coopération Sud-Sud dans sa stratégie de développement, qui dépasse les frontières de l'Algérie et comprend des objectifs régionaux, voire internationaux. La coopération Sud-Sud joue ainsi un rôle dans la réalisation des objectifs internationaux de l'Algérie pour ce qui est de la transformation structurelle et du renforcement des progrès, en particulier en Afrique.

123. Le Gouvernement a mis en place des partenariats inclusifs pour une action concrète à l'appui de l'interaction économique durable entre les pays du Sud et la réalisation des objectifs de développement durable. Il fournit également une assistance aux pays les plus pauvres. Depuis 2010, par exemple, il a annulé la dette de 16 pays, dont le montant s'élevait à 1,6 milliard de dollars des États-Unis, afin de favoriser le développement économique et social régional.

124. Convaincue du fait que son propre développement est impossible sans celui de ses voisins immédiats, l'Algérie coopère avec les pays de la région dans les domaines du commerce, du tourisme et de l'investissement. L'orateur demande au groupe d'experts comment le Conseil et le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud pourraient mieux partager les enseignements de la coopération Sud-Sud.

125. **M<sup>me</sup> Massobrio** (Confédération syndicale internationale) dit que seule la coopération Sud-Sud peut corriger les asymétries historiques entre le Nord et le Sud et élargir la gouvernance de la coopération mondiale. Trois conditions sont nécessaires à son succès. Premièrement, la coopération Sud-Sud doit être exercée démocratiquement, en collaboration avec les organisations de la société civile participant à la conception, la mise en œuvre et le suivi. La Confédération syndicale internationale se dit prête à contribuer à la promotion du travail décent et de la protection sociale dans le cadre du Programme 2030. Deuxièmement, il faut créer un environnement propice, qui suppose la reconnaissance des organisations de la



société civile en tant qu'acteurs de développement, le renforcement de la démocratie et le dialogue social, ainsi que des engagements concrets en faveur des normes des droits de l'homme. Enfin, les cadres internationaux sur le commerce et la fiscalité sont essentiels pour donner aux pays du Sud l'espace budgétaire nécessaire pour poursuivre le développement. La pression exercée sur les pays en développement pour une libéralisation financière et commerciale limite leur espace politique, et l'évasion fiscale entraîne d'énormes pertes de capitaux qui pourraient le cas échéant être investis dans les objectifs de développement durable.

126. **M. Chediek** (Envoyé spécial du Secrétaire général pour la coopération Sud-Sud et Directeur du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud) dit qu'une matrice permettant de mesurer l'impact de la coopération Sud-Sud est importante. Le quarantième anniversaire du Plan d'action de Buenos Aires sera une bonne occasion de mettre au point une telle matrice. D'ici là, le mécanisme de suivi des objectifs de développement durable sera établi et une plus grande coopération Sud-Sud aura été instaurée, ce qui facilitera la création d'un cadre de mesure approprié, permettant d'évaluer les éléments qualitatifs et quantitatifs.

127. L'Exposition mondiale annuelle sur le développement Sud-Sud est également une bonne occasion pour les parties prenantes de constater les activités de coopération Sud-Sud en cours. Il recommande aux participants d'assister à l'Exposition 2016 à Dubaï.

128. **M. Almino** (Directeur, Agence brésilienne de coopération) dit que les pays en développement partagent les meilleures pratiques parce qu'ils savent d'expérience ce qui fonctionne ou pas, ce qui leur permet également de partager les échecs, les erreurs et les défis. Dans l'expérience du Brésil en matière de coopération Sud-Sud, les pays ne sont ni donateurs ni bénéficiaires, mais sont partenaires, et les priorités nationales sont respectées.

129. Il est certes plus important de mesurer les éléments qualitatifs, mais les éléments quantitatifs devraient l'être également. Il est toutefois nécessaire d'examiner soigneusement ce qui devrait être mesuré et la manière de le faire. Par exemple, il est difficile de placer une valeur sur des vies sauvées. Les pays en développement devraient eux-mêmes définir les

paramètres et les indicateurs pour la coopération Sud-Sud. En décembre 2015, le Brésil a proposé une matrice de la coopération Sud-Sud qui pourrait servir de base à une discussion sur l'évaluation.

130. La coopération triangulaire est utile, malgré les défis qu'elle pose, comme la nécessité d'harmoniser des principes et des pratiques conceptuels distincts et de partager efficacement la gouvernance du processus de développement.

131. **M. Ayante** (Ministre de la planification et de la coopération internationale, Somalie) dit que la coopération régionale devrait être accrue, car les pays d'une région ont tendance à faire face aux mêmes problèmes, mais à développer chacun de leur côté des solutions qui pourraient être utilement partagées. Deuxièmement, l'intégration du commerce dans la coopération Sud-Sud contribuerait à uniformiser les règles du jeu et à soutenir le développement. Troisièmement, la coopération économique est nécessaire dans des domaines clefs comme les entreprises multinationales, les statistiques et le financement. Enfin, le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud devrait préparer une plate-forme pour l'échange des connaissances et des données d'expérience.

132. **M<sup>me</sup> Casar** (Directrice exécutive, Agence mexicaine de la coopération internationale pour le développement, Ministère des affaires étrangères, Mexique), pour résumer, dit que, compte tenu de l'importance de la coopération Sud-Sud dans la réalisation du Programme 2030, il est impératif de poursuivre la discussion. Les divers forums qui se tiendront au cours des deux prochaines années donneront aux acteurs suffisamment de temps pour parvenir à un consensus sur la façon de quantifier les résultats de la coopération Sud-Sud.

*La séance est levée à 19 h 15.*